



Déclaration préalable au CSA académique du 7 mai 2026

Nous venons de recevoir la circulaire de rentrée 2026 dans laquelle, sous couvert de déculpabilisation des professionnel.les de l'éducation en manque de moyens, le ministre de l'Éducation nous propose de renoncer à une partie de nos missions : il nous suggère de ne pas chercher à satisfaire simultanément par un grand écart impossible toutes les demandes que notre société fait peser sur notre école. Il nous demande de nous concentrer sur l'essentiel et de préférer « le mieux au plus ». A la FSU, nous refusons de limiter le rôle de l'école publique pour tous les enfants du pays aux soi-disant fondamentaux et ainsi creuser encore les écarts. Comment le gouvernement peut-il faire le choix d'un tel renoncement ?

Cette séance du CSA sera essentiellement consacrée à la répartition des postes supplémentaires d'infirmières et d'assistantes sociales. Bien sûr, nous ne pouvons que nous réjouir de ces créations de postes mais nous savons toutes et tous que cela ne suffira pas à améliorer significativement la qualité de la prise en charge des besoins de notre jeunesse au regard des enjeux. Le ministère ne s'y est pas trompé en désignant la santé mentale comme grande cause nationale en 2025 mais les annonces et moyens saupoudrés ne suffisent pas. Les 4 postes d'assistantes sociales injectés permettront peut-être de passer d'une assistante sociale pour 1576 élèves à une pour 1461 dans notre académie. Ce taux d'encadrement reste extrêmement faible ! Et encore, ces chiffres se vérifient à condition de ne pas prendre en compte le premier degré, alors que le ministère lui-même préconise que les assistantes sociales y interviennent dans les REP+ depuis 2017. Concernant les infirmières, leur intervention dans le premier degré est une nécessité évidente mais mettre cela en œuvre en dépouillant les collèges et lycées qui étaient déjà sous-dotés est une aberration. Si l'institution reconnaît enfin la nécessité de la présence infirmière auprès de écolier.es, cette belle annonce doit être accompagnée des moyens correspondants.

Dans la circulaire de rentrée, le ministre affirme que le rôle des personnels sociaux et de santé est déterminant pour assurer un climat scolaire serein et mieux répondre aux enjeux de santé physique et mentale. La FSU salue ce propos mais déplore que les seules mesures concrètes envisagées soient l'interdiction de l'utilisation du téléphone portable au lycée et l'interdiction des réseaux sociaux aux moins de 15 ans ; deux mesures que nous savons quasiment irréalisables et qui masquent mal tous les autres enjeux de santé des élèves.

Par ailleurs, la santé à l'école ne s'arrête pas aux portes des écoles et établissements ; dans le cadre des stages pour les élèves du second degré, aucune mesure de santé et sécurité n'est prévue et l'éducation nationale déplore, en un an, le décès de 6 mineurs lors de stages ou d'immersion en entreprise.

L'état actuel des choses, c'est un manque de personnel à tous les niveaux, qui amène à recourir aux pires expédients :

- Le ministère a imposé une réforme de l'entrée dans le métier avec un concours en L3, puis un service d'enseignement à mi-temps dès le M2. Les lauréats de ces concours du second degré seront affectés partout en France métropolitaine et sans barème, ce qui ne leur avait pas été dit. Certain.es songent déjà à renoncer au bénéfice du concours à cause de leur contrat de travail ou de leur bail, qu'ils ne seront pas en mesure de résilier dans les délais laissés par le ministère.

- Partout, le recours aux contractuels s'intensifie avec tout ce que cela comporte de précarisation, de fragilisation de l'institution, de dégradation du service rendu aux élèves.

- Quant aux enseignant.es du premier degré en détachement dans le second degré, si la possibilité d'une mobilité peut sembler bienvenue, des limites sont perceptibles. D'une part, ce dispositif ne

donne pas lieu à une dotation compensatoire dans le premier degré qui se voit dépourvu d'autant d'enseignant.es titulaires. D'autre part, les conditions de l'entrée dans le second degré pour les professeur.es des écoles concerné.es sont telles que grand nombre d'entre elles et eux renoncent au bout d'un an, abîmé.es par l'expérience vécue. Quel gâchis !

- Un comité ayant pour objet le remplacement numérique est prévu en juin, alors même que vous aviez affirmé la main sur le cœur il y a quelques mois à peine, madame la rectrice, que jamais les cours en visioconférence ne pourraient remplacer l'humain... Nous ne pouvons imaginer que notre institution considère avec sérieux une telle proposition.

Les personnes qui ont osé initier ce dispositif, outre une méconnaissance manifeste de toute notion concernant l'enseignement aux jeunes, ne sait tirer aucune leçon de l'expérience vécue pendant la période de COVID. Les expériences de remplacement à distance sont loin d'être concluantes et aggravent les inégalités territoriales. Elles ne régleront pas la crise de recrutement actuelle.

Nous vous remercions d'avoir répondu à notre demande d'être destinataires de la liste complète des postes SPEA. Nous observons que si certains nécessitent une compétence particulière, ce n'est pas ou plus le cas de la majorité d'entre eux. Pour la FSU, cette liste est beaucoup trop conséquente. Nous rappelons le sentiment de défiance envers l'institution engendré par ces recrutements opaques. Cela contrevient à l'état d'esprit de la fonction publique et ampute le mouvement des personnels d'un nombre conséquent de postes.

Pour finir, nous souhaitons attirer votre attention sur la modification de la sectorisation en voie technologique. Nous regrettons que ce sujet ne fasse pas l'objet d'une discussion en CSA car il concerne directement le devenir de centaines de nos élèves. Nous craignons que la modification des modalités de recrutement envisagée ait une incidence sur la poursuite d'études d'élèves des milieux les plus défavorisés, entraînant de fait la fermeture de certaines filières et de certains établissements par voie de conséquence.